



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

13^e séance du mardi 6 février 2024

Présidence de M. Matthieu Carrel, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Rapport-préavis N° 2022/23 de la Municipalité, du 15 septembre 2022 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'approuver la réponse au postulat de Mme Laura Manzoni et consorts « La désaffectation des Halles CFF de Sébeillon : et la lutte contre les changements climatiques ? »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi six février deux mille vingt-quatre.

Le président :



Le secrétaire :